



A Grenoble, un pas de plus en faveur des droits culturels !





Musée de Grenoble © Auriane POILLET, Ville de Grenoble 2020

Le 15 mai, le Conseil municipal a approuvé la gratuité de la collection permanente du Musée de Grenoble, du musée Stendhal, du Muséum dès le 23 mai, et des frais de scolarité du Conservatoire pour les familles aux revenus les plus faibles dès la rentrée. Ces mesures de gratuité et de réductions tarifaires sont un pas de plus pour permettre à chacun-e de cheminer plus librement à travers la vie culturelle sans barrière de revenus. Elles s'ajoutent ainsi à la gratuité totale des bibliothèques depuis 2019, et à des événements ouverts à tous et à toutes sans prix d'entrée, comme le Cabaret Frappé, les animations de l'Été Oh Parc et les propositions artistiques de la Fête des Tuiles.

Au même titre que les parcs, les jardins et les Maisons des Habitant-es, les établissements culturels municipaux appartiennent à toutes et tous les Grenoblois. Ces bâtiments font partie intégrante de leurs parcours quotidiens. A ce titre, les Grenoblois-es doivent pouvoir s'y sentir chez eux et à l'aise. L'hospitalité de ces lieux et la possibilité d'y entrer librement avec un tarif en fonction de ses moyens sont les conditions nécessaires pour que quiconque puisse en devenir un-e habitué-e.

Puisque le prix d'entrée peut être un frein important et dissuader les citoyen-nés de fréquenter un lieu culturel, revoir la tarification de ces espaces fait partie du bouclier social et climatique, dans une période où certains ménages voient les coûts liés à l'alimentation, aux déplacements ou au logement augmenter fortement.



Musée de Grenoble © Auriane POILLET, Ville de Grenoble 2020

Le Musée de Grenoble

Le Musée est un des premiers musées d'art français aussi bien par son ancienneté, que par l'ampleur et l'équilibre de ses collections d'art ancien, moderne et contemporain. Plus de 170 000 visiteurs et visiteuses venu-es de toute la France arpentent ses collections chaque année.

Afin d'ouvrir encore plus les portes du Musée au public, les collections permanentes du Musée de Grenoble sont désormais entièrement gratuites pour toutes et tous, ainsi qu'une des deux expositions temporaires de l'année. La seconde exposition temporaire devient moins chère pour les Grenobloises et les Grenoblois, avec un tarif réduit de 7€. Elle est gratuite pour les jeunes de moins de 26 ans, les demandeur-ses d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux, les demandeur-ses d'asile, etc. Le tarif plein est désormais de 14€. Quel que soit le tarif (plein ou réduit) un billet nominatif permet d'accéder à l'exposition sur la totalité de sa durée.

Le Musée reste gratuit pour toutes et tous le premier dimanche de chaque mois et lors des événements comme le Musée en fête, la Nuit des musées, la Nocturne des étudiant-es, les Journées européennes du Patrimoine ou les Journées d'Art Contemporain.

Des visites individuelles et des audioguides de l'exposition permanente sont maintenus (5€ et 2€).

Pour les médiations culturelles des expositions permanentes et une des expositions temporaires en groupe, le tarif plein reste à 150€ par groupe d'adultes. Le tarif réduit quant à lui passe de 50 à 25€ pour les groupes de personnes handicapées, les étudiant-es, les équipements sociaux, les crèches hors CCAS. Pour l'exposition temporaire annuelle principale, le tarif plein est à 225€ et le tarif réduit à 75€. La gratuité est maintenue pour les groupes scolaires de l'Isère.



Museum © Auriane POILLET, Ville de Grenoble 2020

Le Muséum

Le Muséum possède de vastes collections naturalistes. Au-delà des sciences naturelles, au cœur de ses préoccupations, il ouvre ses portes aux disciplines permettant d'appréhender les rapports entre l'humain et le vivant dans toute leur complexité. Le Muséum accueille chaque année environ 80 000 visiteurs et visiteuses.

Toutes les entrées individuelles au Muséum, pour l'exposition permanente comme pour l'exposition temporaire, deviennent gratuites pour toutes et tous.

Les visites guidées individuelles, précédemment au prix de 8€, passent désormais à 3€. L'atelier de médiation reste gratuit, ainsi que les animations pour les groupes d'enfants et de jeunes de moins de 26 ans, les visites guidées et animations pour les Maisons des Habitant-es de Grenoble et des groupes encadrés par un service public de la Ville ou du CCAS de Grenoble.

Le Théâtre municipal

La Ville souhaite que les publics et notamment les jeunes s'approprient mieux le Théâtre municipal. Ainsi, après la mise en place de tarifications solidaires l'année dernière, un nouveau tarif à 8€ est proposé aux 13-17 ans. Des spectacles leur sont particulièrement destinés dans la programmation du Théâtre.

Le Musée Stendhal

La Ville a l'ambition de valoriser davantage la place du Musée Stendhal dans la ville et son rôle d'interface et de rencontre entre les publics et le patrimoine stendhalien conservé à Grenoble.

Afin de redynamiser ce musée aux collections emblématiques de l'histoire de Grenoble, l'entrée est désormais gratuite pour toutes et toutes les visiteuses et visiteurs individuels. La gratuité s'applique à la visite libre comme aux actions de médiation et de programmation culturelle portées par le musée Stendhal, qu'elles soient conduites par l'équipe du musée ou en lien avec des partenaires extérieurs.

La gratuité totale est également proposée pour tous les groupes, y compris les groupes scolaires hors département de l'Isère qui s'acquittaient jusqu'alors d'un tarif forfaitaire de 20 euros par groupe.



Musée Stendhal © Alain FISCHER, Ville de Grenoble 2022

Hors les Murs, rencontrer l'art dans son quartier

Le musée Hors les Murs fête ses 20 ans ! Le Musée de Grenoble propose une exposition entièrement gratuite, construite en fonction du lieu retenu avec les acteurs de proximité (Maisons des Habitant-es, MJC, etc.), spécialement aménagé pour l'opération. Diverses animations sont alors organisées par les partenaires du quartier en lien avec le musée.



Musée Hors les Murs, Maison des Habitant-es Teisseire-Malherbe © Alain FISCHER, Ville de Grenoble 2022

Le Conservatoire

Le Conservatoire adopte une tarification encore plus solidaire, pour garantir l'accueil de toutes et tous et proposer une pratique artistique au plus grand nombre. Dans le cadre du bouclier social et climatique, le nombre de boursier-es sera doublé dès la rentrée 2023, permettant à ses bénéficiaires de suivre toute l'année gratuitement au conservatoire. Les élèves grenoblois dont les quotients familiaux sont inférieurs à 400 ne paieront plus de frais de scolarité. Les frais de scolarité seront réduits pour les élèves dont les quotients familiaux sont inférieurs à 1400.

La bibliothèque du conservatoire, elle, est ouverte à toutes et à tous et fournit un patrimoine culturel sur la musique qui est totalement gratuit. Les musiciens et musiciennes interviennent dans les écoles sans surcoût pour les familles. Des instruments sont prêtés ou loués à des tarifs avantageux par le conservatoire.

Le Conservatoire sera présent le 10 juin au parc Pompidou pour «Révolutionnons demain», qui joint le Biennale des Villes en transition et la Fête des Tuiles, afin de présenter ses activités et les modalités d'inscription. La journée portes-ouvertes aura lieu quant à elle le 21 juin.



La gratuité des bibliothèques en chiffres

+ 97% d'abonnements le mois suivant la gratuité des bibliothèques

+ 35% environ les 4 autres mois suivants la gratuité

+ 72% des inscriptions de métropolitain-es hors de Grenoble

3 communes de la Métropole ont aussi mis en place la gratuité en 2019 : Echirolles, Saint-Martin-d'Hères et Eybens

0 euro le tarif de mise à disposition de revues, de films, d'e-books et de documentaires par la numothèque métropolitaine

Installer des œuvres d'art gratuitement chez soi !

Située dans la bibliothèque d'étude et du patrimoine, l'artothèque propose d'emprunter gratuitement 3 œuvres d'art pour une durée de 3 mois.

Enrichie chaque année, la collection propose plus de 820 photographies et plus de 1200 estampes. Elle donne la part belle aux artistes locaux.



Artothèque © Jean-Sébastien Faure, Ville de Grenoble 2022